

Résolution d'urgence pour le Congrès sur le conflit entre la Palestine et Israël

1. Le Congrès de la FSESP demande que tous les actes de violence cessent et qu'une paix durable soit négociée. Le Congrès exprime ses plus sincères condoléances et sa solidarité avec toutes les personnes qui ont perdu des proches et qui souffrent du conflit actuel entre Israël et la Palestine. En tant que travailleurs du service public, notre rôle est de soutenir l'accès des citoyens aux droits humains fondamentaux. Nous appelons tous les acteurs à se tenir à nos côtés et à défendre ces droits pour tous.
2. Le conflit actuel a été déclenché par l'attaque brutale et inhumaine du 7 octobre 2023 par le Hamas contre des civils en Israël. Cette attaque a fait plus d'un millier de morts israéliens, de nombreux blessés et plus de 200 otages. Rien ne peut justifier cette attaque et nous réitérons nos appels à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.
3. Cependant, la réponse militaire d'Israël à l'attaque a été démesurée et doit être condamnée. D'après le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (8 mai), plus de 35 000 personnes, dont la grande majorité sont des Palestiniens, auraient été tuées dans la guerre entre Israël et le Hamas, parmi lesquelles des centaines de travailleurs humanitaires et de personnels de santé (dont 179 employés de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)). On dénombre de nombreux blessés et des déplacements forcés massifs de familles. Les attaques menées à Gaza ont paralysé les services publics et détruit des infrastructures essentielles, notamment des hôpitaux et d'autres établissements de soins de santé. Un très grand nombre d'enfants, de femmes et d'hommes n'ont pas ou peu accès à l'eau, à l'alimentation, à l'électricité, à un abri, aux soins de santé et à d'autres formes d'assistance. Les travailleurs des services publics ne sont pas en mesure de remplir leurs missions. Nous assistons à une crise humanitaire d'ampleur, qui constitue une violation flagrante du droit international et de nos valeurs communes. La famine et le dénuement en Palestine s'étendent de jour en jour, en particulier chez les enfants et les personnes les plus vulnérables.
4. Comme le mouvement syndical l'a demandé à plusieurs reprises, l'objectif premier de chacune des parties et de leurs partisans dans le conflit actuel doit être de mettre fin aux combats le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous pensons que la communauté internationale doit se mobiliser dans les faits pour mettre fin au conflit, obtenir la libération des derniers otages détenus par le Hamas, lever le blocus de la bande de Gaza et garantir les droits humains pour la population palestinienne. Nous exigeons la libération des civils palestiniens détenus dans les prisons israéliennes pour des motifs politiques. Nous rappelons que la convention de Genève de 1864 et ses protocoles prévoient des protections minimales, des normes de traitement humain et des garanties fondamentales de respect pour les personnes qui deviennent victimes de conflits armés, et que ces règles doivent être respectées.
5. Nous exigeons la pleine mise en œuvre des six mesures provisoires demandées par la Cour internationale de justice (CIJ) le 26 janvier 2024, en réponse à l'affaire introduite par l'Afrique du Sud le 29 décembre 2023 accusant Israël de commettre le crime de génocide à Gaza en violation de la Convention de 1948 sur le génocide. Les six mesures de la CIJ ordonnent à Israël – et, par voie de conséquence, à la communauté internationale – d'utiliser tous les moyens pour prévenir tout acte de génocide, notamment en empêchant et en réprimant l'incitation au génocide, en veillant à ce que l'aide et les services parviennent aux Palestiniens assiégés à Gaza et en préservant les preuves des crimes commis sur place. Conformément à la décision de la CIJ, tous les moyens de pression internationale doivent être exercés contre le gouvernement israélien en faveur des

exigences de paix. Nous soutenons les manifestations pacifiques et condamnons toute tentative visant à réprimer la mobilisation démocratique.

6. Nous reconnaissons que les politiques du gouvernement israélien au cours des dernières décennies – bien illustrées par l'expansion incessante des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens – sont un facteur incontestable dans la situation désastreuse que l'on connaît aujourd'hui. Le Congrès réaffirme sa demande de longue date d'un accord négocié entre Israël et la Palestine, qui aboutirait à une solution à deux États, avec une Palestine viable et un Israël sûr.
7. L'Union européenne (UE) et la communauté internationale doivent peser de tout leur poids sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies pour parvenir à cette solution. Nous demandons une feuille de route contraignante sous les auspices de l'ONU afin de fixer des objectifs et des délais clairs pour réaliser des progrès, notamment pour mettre fin aux colonies israéliennes illégales et à l'occupation du territoire palestinien. La CES devrait faire pression sur les institutions européennes pour qu'elles adoptent un plan d'action similaire.
8. Le Congrès soutient l'appel de la CES en faveur de mesures réglementaires empêchant les entités juridiques de l'UE d'importer des produits provenant de colonies illégales dans les territoires occupés et d'exporter vers ces territoires. Il convient d'envisager le recours à des sanctions commerciales et autres, y compris la suspension des relations commerciales. Le Congrès se fait également l'écho des appels lancés aux États membres de l'UE et aux autres pays qui n'ont pas encore reconnu la Palestine en tant qu'État, pour qu'ils le fassent immédiatement. Il est à noter que certains États membres de l'UE ont indiqué leur intention d'y procéder.
9. En tant que syndicats engagés pour la paix et la justice sociale, nous devons jouer notre rôle pour soutenir les initiatives susceptibles de résoudre le conflit et d'apporter une paix durable dans la région. Les dépenses militaires au Moyen-Orient ont augmenté de 9 % pour atteindre 200 milliards de dollars en 2023, soit le taux de croissance annuel le plus élevé jamais enregistré dans la région au cours de la dernière décennie. Les ressources publiques devraient être allouées à la reconstruction et garantir ainsi la paix et la justice sociale.
Il incombe à la communauté internationale de favoriser des relations pacifiques entre nations plutôt que de développer l'industrie de la défense, de faire respecter les règles communément admises et de rechercher des solutions diplomatiques pour éviter les guerres et les conflits armés. Il est impératif d'éviter un retour à des conflits permanents et mondiaux. L'UE doit jouer son rôle.
10. Le mouvement syndical condamne l'escalade de l'antisémitisme et de l'islamophobie dans le monde. Nous nous opposons fermement à la guerre, à la violence et à toute forme de discrimination. Nous veillerons à rejeter l'antisémitisme et le racisme anti-musulman qui pourraient être exacerbés par le conflit. Nous nous opposons à ceux qui utilisent ces événements pour alimenter les divisions entre les peuples. Nous sommes solidaires de tous les travailleurs et réitérons nos appels à la paix et à la justice pour tous. La FSESP exhorte ses affiliés ainsi que les autres syndicats à alimenter le Fonds de solidarité de l'ISP qui permettra, à court terme, de soutenir les efforts humanitaires à Gaza, par le biais d'organisations humanitaires reconnues sur le plan international, et à plus long terme, d'aider les travailleurs de première ligne à reconstruire leur vie et leur communauté, en contribuant à rétablir les trois affiliés de l'ISP à Gaza et en Cisjordanie, en charge de la syndicalisation des services de santé, des municipalités et du secteur public en général.

Recommandé par le Comité exécutif pour adoption par le Congrès de la FSESP, juin 2024, Bucarest.